



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2011-2012**, tenue le jeudi 14 juin 2012 à 12 h 30 en la salle DS-R510 du Pavillon J.-A.-DeSève (320, rue Sainte-Catherine Est).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2010-2011, tenue le 3 mai 2011
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 6 octobre 2011
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 22 mai 2012
 4. Rapport du Comité exécutif
 5. États financiers et prévisions budgétaires
 - 5.1 États financiers 2011-2012
 - 5.2 Budget 2012-2013
 6. *Projet-UQAM* (vision de l'Université et course au rectorat)
 7. Grève étudiante
 - 7.1 Déclaration du SPUQ sur la grève étudiante
 - 7.2 Modalités de reprise des cours de la session d'hiver 2012 : calendrier et conditions de travail
 8. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
 9. Élections dans les instances académiques de l'UQAM
 - 9.1 Conseil d'administration (1 poste)
 - 9.2 Commission des études (7 postes)
 - 9.3 Sous-commission des ressources (3 postes)
 10. Divers
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Pierre Jasmin, appuyée par Lucie Robert, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Lucie Robert, appuyée par Thérèse St-Gelais, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2010-2011, tenue le 3 mai 2011

Sur proposition de Dominic Hardy, appuyée par Martine Delvaux, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2010-2011, tenue le 3 mai 2011, est adopté sans modification.

3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 6 octobre 2011

Sur proposition de Rachel Chagnon, appuyée par Monique Régimbald, le procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 6 octobre 2011, est adopté sans modification.

3.3 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 22 mai 2012

Sur proposition de Rémi Bachand, appuyée par Martin Petitclerc, le procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 22 mai 2012, est adopté sans modification.

4. Rapport du Comité exécutif

La parole est donnée à Michèle Nevert qui présente un bilan des travaux du Comité exécutif. Ce bilan est annexé au présent procès-verbal (annexe 1).

12AG388 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2011-2012

ATTENDU le rapport du Comité exécutif présenté en séance par la présidente du Syndicat;

Sur proposition d'Ève Paquette, appuyée par Étienne Gagnon;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. États financiers et prévisions budgétaires

5.1 États financiers 2011-2012

Le trésorier, Mario Houde, présente l'état des produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Il attire l'attention sur quelques postes budgétaires, puis fait le lien avec le Rapport des vérificateurs. Il indique aussi que la liste des dons et appuis faits par le SPUQ en 2011-2012 se trouve dans le dossier.

12AG389 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la vérification effectuée par la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Budget 2012-2013

Le trésorier présente les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 en fournissant des explications sur quelques postes budgétaires au regard des prévisions 2011-2012 et du budget réalisé en 2011-2012.

12AG390 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012-2013

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2012-2013 préparé par le trésorier, Mario Houde;

ATTENDU les explications fournies;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2012-2013, couvrant la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12AG391 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013

Proposition du Conseil exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Projet-UQAM (vision de l'Université et course au rectorat)

La présidente indique que l'expression « *Projet-UQAM* » a été retenue récemment par le Comité exécutif pour englober la vision de l'université que défend le SPUQ et qui est élaborée à coups de résolutions en Assemblée générale depuis plusieurs mois déjà. Elle présente les grandes orientations qui constituent ce « *Projet-UQAM* »; le texte de cette présentation se trouve en annexe 2 du procès-verbal.

À la suite de cette présentation, un échange s'amorce sur la base de la proposition suivante :

« PROJET-UQAM » : CADRE D'ÉVOLUTION ET FONDEMENTS

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 12 mars 2010 adoptée à l'unanimité qui exige que « *les nouveaux postes de vice-rectrice, vice-recteur soient soumis à la consultation de l'ensemble du corps professoral, et plus particulièrement les postes de vice-rectrice, vice-recteur reliés à la vie académique* »;
- ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 13 décembre 2010 adoptée à l'unanimité qui « *exige de la Direction de l'université l'ajustement des politiques et des règlements de l'UQAM à la convention collective SPUQ-UQAM* »;
- ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 3 mai 2011 qui adopte à l'unanimité « *le projet de modifications à la convention collective SPUQ-UQAM, tel qu'amendé en séance* » portant sur les « *Rôles, responsabilités et pouvoirs et questions afférentes pour les professeures, professeurs titulaires de fonctions académiques* », « *La Commission des études, sa composition, son fonctionnement* », et « *Rôles, responsabilités et pouvoirs et questions afférentes : Doyennes, doyens de faculté* »;
- ATTENDU les résolutions d'appui constant du Conseil syndical (9 décembre 2010, 9 avril et 9 novembre 2011, 26 janvier, 7 mars, 26 avril, et 16 mai 2012) en soutien à la lutte étudiante contre la hausse des frais de scolarité et à leur grève;
- ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 22 mai 2012 adoptée à l'unanimité qui, entre autres, « *condamne le soutien de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) à cette loi spéciale* » (Loi n° 78);
- ATTENDU les orientations du « *Projet-UQAM* » telles que présentées en séance;
- ATTENDU la course au rectorat qui s'amorce;
- ATTENDU la période de réflexion et de préparation d'un projet de renouvellement des conventions collectives des professeures, professeurs et des maîtres de langue, qui toutes deux viennent à échéance au 31 mai 2013;
- IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
- ENDOSSE les orientations du « *Projet-UQAM* » telles que présentées en séance;
- EXIGE que les candidates, candidats au rectorat prennent publiquement position relativement au « *Projet-UQAM* » porté par le SPUQ, au projet de modifications à la convention collective adopté le 3 mai 2011 par l'Assemblée générale, à la hausse des frais de scolarité combattue par le mouvement étudiant, mais soutenue par la CRÉPUQ, à la loi n° 78;
- MANDATE l'exécutif du SPUQ pour qu'il poursuive sa consultation sur les questions de conciliation « *Travail-Famille-Vie personnelle* » et de représentativité des membres professoraux sur les instances;
- INVITE le Comité exécutif du SPUQ à poursuivre le travail de réflexion et les rencontres thématiques en vue du renouvellement de la convention collective.

Proposition de dépôt

Proposée par René Côté, appuyée par Jules Duchastel.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Amendement

Il est proposé par Étienne Gagnon, appuyé par Jules Duchastel, de remplacer au 2^e énoncé de la proposition le terme « EXIGE » par « INVITE ».

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Amendement

Il est proposé par Sylvie Laliberté, appuyée par Catherine Mounier, d'enlever le 1^{er} énoncé et de rayer les mots « au « *Projet-UQAM* » porté par le SPUQ » au 2^e énoncé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

12AG392 « *PROJET-UQAM* » : CADRE D'ÉVOLUTION ET FONDEMENTS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 12 mars 2010 adoptée à l'unanimité qui exige que « *les nouveaux postes de vice-rectrice, vice-recteur soient soumis à la consultation de l'ensemble du corps professoral, et plus particulièrement les postes de vice-rectrice, vice-recteur reliés à la vie académique* »;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 13 décembre 2010 adoptée à l'unanimité qui « *exige de la Direction de l'université l'ajustement des politiques et des règlements de l'UQAM à la convention collective SPUQ-UQAM* »;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 3 mai 2011 qui adopte à l'unanimité « *le projet de modifications à la convention collective SPUQ-UQAM, tel qu'amendé en séance* » portant sur les « *Rôles, responsabilités et pouvoirs et questions afférentes pour les professeures, professeurs titulaires de fonctions académiques* », « *La Commission des études, sa composition, son fonctionnement* », et « *Rôles, responsabilités et pouvoirs et questions afférentes : Doyennes, doyens de faculté* »;

ATTENDU les résolutions d'appui constant du Conseil syndical (9 décembre 2010, 9 avril et 9 novembre 2011, 26 janvier, 7 mars, 26 avril, et 16 mai 2012) en soutien à la lutte étudiante contre la hausse des frais de scolarité et à leur grève;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 22 mai 2012 adoptée à l'unanimité qui, entre autres, « *condamne le soutien de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) à cette loi spéciale* » (Loi n° 78);

ATTENDU les orientations du « *Projet-UQAM* » telles que présentées en séance;

- ATTENDU la course au rectorat qui s'amorce;
- ATTENDU la période de réflexion et de préparation d'un projet de renouvellement des conventions collectives des professeures, professeurs et des maîtres de langue, qui toutes deux viennent à échéance au 31 mai 2013;
- IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
- ENDOSSE les orientations du « *Projet-UQAM* » telles que présentées en séance;
- EXIGE que les candidates, candidats au rectorat prennent publiquement position relativement au « *Projet-UQAM* » porté par le SPUQ, au projet de modifications à la convention collective adopté le 3 mai 2011 par l'Assemblée générale, à la hausse des frais de scolarité combattue par le mouvement étudiant, mais soutenue par la CRÉPUQ, à la loi n° 78;
- MANDATE l'exécutif du SPUQ pour qu'il poursuive sa consultation sur les questions de conciliation « Travail-Famille-Vie personnelle » et de représentativité des membres professoraux sur les instances.
- INVITE le Comité exécutif du SPUQ à poursuivre le travail de réflexion et les rencontres thématiques en vue du renouvellement de la convention collective.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12AG393 COURSE AU RECTORAT ET CANDIDATURES ISSUES DU CORPS PROFESSORAL DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU la décision du recteur Claude Corbo de ne pas solliciter de renouvellement de mandat;
- ATTENDU la procédure de désignation de la rectrice, du recteur prévue au Règlement n° 3 de l'UQAM;
- ATTENDU l'importance reconnue au corps professoral dans le cadre de cette procédure, notamment au plan de l'appel de candidatures et de la consultation des candidatures retenues par le comité de sélection;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- EXIGE que toutes les candidatures issues du corps professoral de l'UQAM soient retenues par le comité de sélection et soumises à la consultation selon les modalités prévues au Règlement n° 3 de l'UQAM.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. Grève étudiante

7.1 Déclaration du SPUQ sur la grève étudiante

Le 3^e vice-président présente le point, en attirant l'attention sur la résolution adoptée à la réunion de la Commission des études du 5 juin condamnant la loi n^o 78.

12AG394 DÉCLARATION DU SPUQ SUR LA GRÈVE ÉTUDIANTE

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU les résolutions adoptées par le Conseil syndical s'opposant à la hausse des frais de scolarité et appuyant la mobilisation étudiante dans la lutte contre la hausse des frais de scolarité décrétée par le gouvernement, notamment celle du 26 avril 2012 qui félicite le mouvement étudiant pour la détermination et la solidarité qu'il démontre dans le conflit l'opposant au gouvernement;

ATTENDU la résolution du département d'études littéraires adoptée le 25 mai 2012, dont le texte qui suit endosse et reprend les propos en les adaptant pour l'ensemble du corps professoral de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DÉCLARE ce qui suit sur la grève étudiante dans le but de le diffuser largement :

Dans la fidélité aux principes qui motivèrent la création du réseau de l'Université du Québec, à la mémoire des luttes qui ont fait de l'UQAM un foyer de revendications sociales progressistes et à l'idéal d'une université autonome, libre des ingérences politiques et des interventions policières, l'Assemblée générale du SPUQ défend le droit des étudiantes, étudiants à faire la grève, le droit du corps professoral et des instances universitaires à juger des modalités d'enseignement, et le droit des individus et des groupes qui composent la communauté universitaire, de même que de l'ensemble des citoyennes et citoyens, à manifester librement leur opinion.

Dans le respect des objectifs communs aux programmes d'enseignement de l'UQAM et l'attachement aux valeurs qui la fondent, les professeures, professeurs et maîtres de langue de l'UQAM manifestent leur admiration pour la combinaison de pensée critique, de créativité et d'engagement citoyen manifestée par les étudiantes, étudiants, tout au long de cette grève, ce qui inscrit leur lutte dans la tradition des résistances opposées à la langue de bois, aux inégalités et à l'oppression, par les intellectuelles, intellectuels et les militantes, militants, tout au long de l'histoire du Québec.

Le vote est demandé.
1 contre
4 abstentions

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7.2 Modalités de reprise des cours de la session d'hiver 2012 : calendrier et conditions de travail

Le 3^e vice-président présente les résolutions adoptées par la Commission des études le 5 juin et par le Conseil d'administration le 12

juin 2012 concernant la reprise des cours interrompus de la session d'hiver 2012.

À la suite de sa présentation, deux projets de résolutions sont soumis à l'Assemblée.

12AG395 CONVOCATION D'UNE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la résolution de la Commission des études adoptée le 5 juin 2012 (12-CE-12049) fixant « *la reprise de tous les cours présentement interrompus de la session d'hiver 2012 au lundi 27 août 2012* », reconnaissant « *que la reprise des cours est conditionnelle au vote de retour en classe des associations étudiantes* » et recommandant « *que les conditions de mise en œuvre de la présente résolution soient convenues avec les quatre associations syndicales concernées* »;

ATTENDU que plusieurs associations étudiantes de l'UQAM tiendront un vote de reconduction de la grève avant cette date;

ATTENDU que les conditions de travail des professeures, professeurs et maîtres de langue relatives à la reprise des cours doivent être déterminées dans le cadre de discussions qui auront lieu entre le SPUQ et la direction de l'UQAM avant cette date;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

MANDATE le Comité exécutif de convoquer, au besoin, une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ le jeudi 23 août 2012, ou à une autre date si les événements le requièrent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12AG396 RÉCLAMATIONS FINANCIÈRES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU les coûts supplémentaires pour l'UQAM engendrés par la prolongation du conflit étudiant bien au-delà de la durée normale de la session d'hiver 2012;

ATTENDU que l'attitude méprisante et le cynisme du gouvernement du Québec sont largement responsables de la désorganisation actuelle des systèmes d'enseignement collégial et universitaire;

ATTENDU la disparité des situations vécues dans chacune des universités québécoises en regard des coûts additionnels entraînés par la reprise des cours;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

EXIGE du gouvernement du Québec qu'il défraie l'UQAM et les autres universités de la totalité des coûts additionnels entraînés par la reprise des cours de la session d'hiver 2012;

- EXIGE du gouvernement du Québec qu'il maintienne en l'état la part de la subvention de fonctionnement attribuable au trimestre d'été 2012;
- EXHORTE la direction de l'UQAM à adresser en conséquence ses réclamations financières au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- INVITE le Comité exécutif du SPUQ à faire connaître cette position aux autres syndicats de professeurs, professeurs d'université au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} vice-président, Michel Laporte, présente le contexte dans lequel des échanges ont commencé entre le SPUQ et la direction. Le principe de base, dans la mesure où la grève étudiante est terminée, est que la reprise des cours de l'hiver 2012 soit comptabilisée dans la charge de travail en 2012-2013.

MODALITÉS DE REPRISE DES COURS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU que les professeures, professeurs et les maîtres de langue sont demeurés disponibles tout au long de la période normale de la session d'hiver 2012, se préparant chaque semaine et pour chaque cours à une reprise immédiate de leur enseignement;
- ATTENDU que la période de reprise des cours a fait l'objet de nombreux scénarios, reportant éventuellement la fin de la session d'hiver 2012 au 22 juin, ce qui a perturbé l'accomplissement des autres composantes de la tâche, notamment des activités de recherche ou de création ou de mise à jour des connaissances, en plus de reporter le début possible de la période de vacances estivales;
- ATTENDU que sous l'effet de la Loi n° 78 la reprise des cours est maintenant fixée au 27 août 2012, ce qui précipite cette fois la fin de la période de vacances estivales et comprime d'autant la préparation des cours de la session d'automne;
- ATTENDU que la reprise des cours s'effectuera sous la forte contrainte d'une double prestation hebdomadaire et selon des plages horaires difficiles, pour une période de cinq semaines se terminant le 30 septembre;
- ATTENDU que, sans délai aucun qui permettrait la correction des travaux de la session d'hiver 2012, la session d'automne débutera le lendemain 1^{er} octobre et sera elle-même comprimée à douze semaines, sans la semaine habituelle de lecture, et qu'elle se terminera le 22 décembre 2012;
- ATTENDU que la session d'hiver 2013 débutera normalement le lundi 7 janvier, ce qui laisse une période de deux semaines – soit la période des Fêtes – pour à la fois corriger les travaux de la session d'automne et préparer la rentrée;
- ATTENDU que dans sa résolution du 5 juin fixant la reprise des cours de la session d'hiver 2012 au lundi 27 août la Commission des études « *recommande que les conditions de mise en œuvre de la présente résolution soient*

convenues avec les quatre associations syndicales concernées »,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉCLARE que la tâche d'enseignement de la session d'hiver 2012 attribuée par les assemblées départementales aux professeures, professeurs et maîtres de langue est désormais complétée pour l'année universitaire 2011-2012;

MANDATE le Comité exécutif du SPUQ à l'effet d'obtenir une entente satisfaisante sur les points suivants :

- 1) une tâche d'enseignement par cours est attribuée pour la reprise des cours de la session d'hiver 2012, et que sur cette base la modulation de tâche prévue à la clause 10.07 de la convention collective s'applique de façon à permettre l'aménagement de la tâche normale d'enseignement sur l'ensemble de l'année universitaire 2012-2013;
- 2) une professeure, un professeur en congé sabbatique n'est pas tenu de reprendre les cours de la session d'hiver 2012; cependant, dans le cas où elle, il souhaite le faire, le congé sabbatique est interrompu et la rémunération rétablie à 100 % du traitement pour la période de reprise augmentée d'une semaine pour chacun des cours ainsi repris; avec l'accord de son assemblée départementale et en assumant une tâche normale à l'automne 2012, elle, il peut par ailleurs choisir de reporter le début ou la suite de son congé au 1^{er} janvier 2013;
- 3) une professeure, un professeur qui a engagé sa retraite au 1^{er} septembre 2012 n'est pas tenu de reprendre les cours de la session d'hiver 2012; cependant, dans le cas où elle, il souhaite le faire, sa retraite est retardée jusqu'à la fin de la période de reprise augmentée d'une semaine pour chacun des cours ainsi repris; ce report n'entraîne par ailleurs aucune perte des avantages de retraite prévus à la convention collective;
- 4) une activité d'enseignement de la session d'été 2012 déjà attribuée par l'assemblée départementale, si elle devait être annulée, ne peut entraîner de dette de cours pour une professeure, un professeur ou une, un maître de langue dont la tâche normale d'enseignement reposait au préalable sur cette attribution; il en est de même pour une activité d'enseignement de la session d'automne 2012 dont la période prévue d'enseignement se situerait durant l'été 2012.

Amendement à l'amiable

Ajout au dernier attendu : « Attendu que dans sa résolution [...] la Commission des études *reconnait que la reprise des cours est conditionnelle au vote de retour en classe des associations étudiantes* » et recommande [...] »

12AG397 MODALITÉS DE REPRISE DES COURS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU que les professeures, professeurs et les maîtres de langue sont demeurés disponibles tout au long de la période normale de la session d'hiver 2012, se préparant chaque semaine et pour chaque cours à une reprise immédiate de leur enseignement;
- ATTENDU que la période de reprise des cours a fait l'objet de nombreux scénarios, reportant éventuellement la fin de la session d'hiver 2012 au 22 juin, ce qui a perturbé l'accomplissement des autres composantes de la tâche, notamment des activités de recherche ou de création ou de mise à jour des connaissances, en plus de reporter le début possible de la période de vacances estivales;
- ATTENDU que sous l'effet de la Loi n° 78 la reprise des cours est maintenant fixée au 27 août 2012, ce qui précipite cette fois la fin de la période de vacances estivales et comprime d'autant la préparation des cours de la session d'automne;
- ATTENDU que la reprise des cours s'effectuera sous la forte contrainte d'une double prestation hebdomadaire et selon des plages horaires difficiles, pour une période de cinq semaines se terminant le 30 septembre;
- ATTENDU que, sans délai aucun qui permettrait la correction des travaux de la session d'hiver 2012, la session d'automne débutera le lendemain 1^{er} octobre et sera elle-même comprimée à douze semaines, sans la semaine habituelle de lecture, et qu'elle se terminera le 22 décembre 2012;
- ATTENDU que la session d'hiver 2013 débutera normalement le lundi 7 janvier, ce qui laisse une période de deux semaines – soit la période des Fêtes – pour à la fois corriger les travaux de la session d'automne et préparer la rentrée;
- ATTENDU que dans sa résolution du 5 juin fixant la reprise des cours de la session d'hiver 2012 au lundi 27 août la Commission des études reconnaît « *que la reprise des cours est conditionnelle au vote de retour en classe des associations étudiantes* » et « *recommande que les conditions de mise en œuvre de la présente résolution soient convenues avec les quatre associations syndicales concernées* »;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- DÉCLARE que la tâche d'enseignement de la session d'hiver 2012 attribuée par les assemblées départementales aux professeures, professeurs et maîtres de langue est désormais complétée pour l'année universitaire 2011-2012;
- MANDATE le Comité exécutif du SPUQ à l'effet d'obtenir une entente satisfaisante sur les points suivants :
- 1) une tâche d'enseignement par cours est attribuée pour la reprise des cours de la session d'hiver 2012, et que sur cette base la modulation de tâche prévue à la clause 10.07 de la convention collective s'applique de

façon à permettre l'aménagement de la tâche normale d'enseignement sur l'ensemble de l'année universitaire 2012-2013;

- 2) une professeure, un professeur en congé sabbatique n'est pas tenu de reprendre les cours de la session d'hiver 2012; cependant, dans le cas où elle, il souhaite le faire, le congé sabbatique est interrompu et la rémunération rétablie à 100 % du traitement pour la période de reprise augmentée d'une semaine pour chacun des cours ainsi repris; avec l'accord de son assemblée départementale et en assumant une tâche normale à l'automne 2012, elle, il peut par ailleurs choisir de reporter le début ou la suite de son congé au 1^{er} janvier 2013;
- 3) une professeure, un professeur qui a engagé sa retraite au 1^{er} septembre 2012 n'est pas tenu de reprendre les cours de la session d'hiver 2012; cependant, dans le cas où elle, il souhaite le faire, sa retraite est retardée jusqu'à la fin de la période de reprise augmentée d'une semaine pour chacun des cours ainsi repris; ce report n'entraîne par ailleurs aucune perte des avantages de retraite prévus à la convention collective;
- 4) une activité d'enseignement de la session d'été 2012 déjà attribuée par l'assemblée départementale, si elle devait être annulée, ne peut entraîner de dette de cours pour une professeure, un professeur ou une, un maître de langue dont la tâche normale d'enseignement reposait au préalable sur cette attribution; il en est de même pour une activité d'enseignement de la session d'automne 2012 dont la période prévue d'enseignement se situerait durant l'été 2012.

Le vote est demandé
4 contre
3 abstentions

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ

Le secrétaire, Pierre Lebuis, fait la présentation de la procédure d'élection.

Sur proposition de Stéphanie Bernstein, appuyée par Francis Dupuis-Déri, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'élection et Pierre Lebuis, qui accepte, est élu secrétaire d'élection.

Sur proposition de Delphine Odier-Guedj, appuyée par Ghassan El-Baalbaki, André Achim, André Breton, Francis Dupuis-Déri, Marie-Cécile Guillot, Michel Laporte, Britta Starcke, qui acceptent, sont élus scrutatrices, scrutateurs.

La liste officielle des candidatures reçues aux différents postes à pourvoir, tant au Comité exécutif qu'au Conseil exécutif a été insérée dans le dossier de la réunion. Le secrétaire d'élection en fait la lecture.

Au Comité exécutif

À la présidence : Jean-Marie Lafortune, professeur,
Département de communication
sociale et publique

Au Conseil exécutif :

Faculté des sc. de l'éducation : Delphine Odier-Guedj, professeure,
Département d'éducation et formation
spécialisées
Faculté des sc. humaines : Stéphane Bernard, professeur,
Département de géographie

Après avoir demandé si d'autres personnes souhaitaient se porter candidates, le président d'élection, Charles Perraton, constate que personne ne se porte candidat, candidate. Par la suite, le président d'élection met fin à la période de mise en candidature.

Les personnes ayant soumis leur candidature à des postes du Comité exécutif et du Conseil exécutif sont ensuite invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à le faire.

Nous passons alors à la période de votation. Le président d'élection, Charles Perraton, invite les membres du SPUQ à procéder au vote secret, poste par poste, en utilisant des bulletins de vote identifiés selon la dénomination du poste.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, de même que par la secrétaire d'élection, les résultats suivants sont proclamés :

Au Comité exécutif

À la présidence : Jean-Marie Lafortune

Votes pour : 75
Votes contre : 5
Vote annulé : 0

Jean-Marie Lafortune est déclaré élu.

Au Conseil exécutif

Faculté des sciences de l'éducation : Delphine Odier-Guedj

Votes pour : 5
Vote contre : 0
Vote annulé : 0

Delphine Odier-Guedj est déclarée élue.

Faculté des sciences humaines : Stéphane Bernard

Votes pour : 19
Vote contre : 0
Vote annulé : 0

Stéphane Bernard est déclaré élu.

9. Élections dans les instances académiques de l'UQAM

- 9.1 Conseil d'administration (1 poste)
- 9.2 Commission des études (7 postes)
- 9.3 Sous-commission des ressources (3 postes)

Présentation de la procédure

Le secrétaire du SPUQ présente la procédure afin de procéder à l'élection des membres professoraux dans les instances académiques de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Au préalable, il rappelle que, même s'il s'agit d'une assemblée générale du syndicat, la convocation à l'assemblée d'élections, conformément à la convention collective, a été faite conjointement par le SPUQ et l'Université; au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où, madame Johanne Fortin, directrice du Secrétariat des instances, est présente.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Delphine Odier-Guedj, appuyée par Ghassan El-Baalbaki, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'élections, et Pierre Lebuis, qui accepte, est élu secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition de Lucie Robert, appuyée par Louise Vandelac, André Achim, André Breton, Francis Dupuis-Déri, Marie-Cécile Guillot, Michel Laporte, Louis Martin et Britta Starcke, qui acceptent, sont élus scrutatrices et scrutateurs.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

Le secrétaire présente la liste officielle des candidatures retenues par la directrice du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par le secrétaire du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir au Conseil d'administration, à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

Désignation d'un membre (1) professeure, professeur
au Conseil d'administration de l'UQAM

- Danielle Pilette, professeure
Département d'études urbaines et touristiques

Désignation de sept (7) membres professeures, professeurs, dont quatre (4) occupant des fonctions de direction d'enseignement, représentant les professeures, professeurs des différentes facultés à la Commission des études de l'UQAM

Poste de vice-doyenne, vice-doyen de faculté (1)

- Marie-Andrée Roy, vice-doyenne
Faculté des sciences humaines

Poste de directrice, directeur de module ou de programme(s)
d'études de premier cycle (1)

- Peggy Davis, directrice
Unité de programmes de premier cycle en histoire de l'art
Faculté des arts

Poste de directrice, directeur de département (1)

- Gaby Hsab, directeur
Département de communication sociale et publique
Faculté de communication

Poste de directrice, directeur de programme(s) d'études de cycles supérieurs (1)

- Maya Jegen, directrice
Unité de programme de doctorat en science politique
Faculté de science politique et de droit
- Guy Villeneuve, directeur
Unité de programmes de deuxième cycle pour CGA et CIA-IVIM
École des sciences de la gestion

Postes de professeures, professeurs (3)

Faculté de science politique et de droit

- Rémi Bachand, professeur
Département des sciences juridiques

Faculté des sciences

- Denis Tanguay, professeur
Département de mathématiques

Faculté des sciences de l'éducation

- Anik Meunier, professeure
Département de didactique

Désignation de trois (3) membres professeures, professeurs représentant les professeures, professeurs de la faculté des arts, de la faculté des sciences de l'éducation et de la faculté des sciences humaines à la Sous-commission des ressources de l'UQAM

Faculté des arts

- Thérèse St-Gelais, professeure
Département d'histoire de l'art

Faculté des sciences de l'éducation

- Frédéric Fournier, professeur
Département de didactique

Faculté des sciences humaines

- Benoît St-Onge, professeur
Département de géographie

Les candidates, candidats sont ensuite invités à présenter les raisons qui les ont amenés à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Élections

Le secrétaire d'élections expose la procédure d'élections qui sera suivie. Cette procédure découle du protocole d'entente signé par la directrice du Secrétariat des instances et par le secrétaire du SPUQ le

31 mai 2012 en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM.

Les personnes représentant les professeures, professeurs au Conseil d'administration et à la Commission des études sont élues par l'ensemble des professeurs, professeures, alors que les personnes représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources sont élues par les professeures, professeurs de chacune des facultés concernées (arts, sciences de l'éducation, sciences humaines).

Les élections se dérouleront en diverses étapes, compte tenu de la nécessité d'assurer une double représentation à la Commission des études au plan des fonctions d'enseignement et de l'appartenance facultaire, l'élection aux postes de directions d'enseignement où il y a plus d'une candidature permettant de déterminer les candidatures encore en lice aux postes de professeures, professeurs. Dans un premier temps, les élections porteront sur le poste à pourvoir au Conseil d'administration et sur les quatre (4) postes de direction d'enseignement à la Commission des études. Dans un deuxième temps se dérouleront les élections aux postes de professeures, professeurs. En parallèle, pendant le décompte des votes de la première étape, les élections à la Sous-commission des ressources se tiendront à l'extérieur de la salle aux endroits désignés pour chaque faculté où il y a élections.

Le président d'élections invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par le secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par le président d'élections au terme de la première étape :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Danielle Pilette :	Votes pour :	63
	Votes contre :	2
	Vote annulé :	0

Danielle Pilette est déclarée élue.

COMMISSION DES ÉTUDES

Poste de vice-doyenne, vice-doyen de faculté

Marie-Andrée Roy :	Votes pour :	49
	Votes contre :	14
	Votes annulés :	2

Marie-Andrée Roy est déclarée élue.

Poste de directrice, directeur de module ou de programme(s) d'études de premier cycle

Peggy Davis :	Votes pour :	60
	Votes contre :	5
	Vote annulé :	0

Peggy Davis est déclarée élue.

Poste de directrice, directeur de département

Gaby Hsab :	Votes pour :	61
	Votes contre :	4
	Vote annulé :	0

Gaby Hsab est déclaré élu.

Poste de directrice, directeur de programme(s) d'études de cycles supérieurs

Maya Jegen :	Votes :	18
Guy Villeneuve :	Votes :	46
	Vote annulé :	1

Guy Villeneuve est déclaré élu.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par le secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par le président d'élections au terme de la deuxième étape :

Postes de professeures, professeurs

Rémi Bachand :	Votes pour :	47
	Votes contre :	3
	Vote annulé :	1

Rémi Bachand est déclaré élu.

Denis Tanguay :	Votes pour :	48
	Votes contre :	3
	Vote annulé :	0

Denis Tanguay est déclaré élu.

Anik Meunier :	Votes pour :	46
	Votes contre :	3
	Votes annulés :	2

Anik Meunier est déclarée élue.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par le secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par le président d'élections :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté des arts

Thérèse St-Gelais :	Votes pour :	9
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Thérèse St-Gelais est déclarée élue.

Faculté des sciences de l'éducation

Frédéric Fournier	Votes pour :	3
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Frédéric Fournier est déclaré élu.

Faculté des sciences humaines

Benoît St-Onge	Votes pour :	8
	Votes contre :	5
	Vote annulé :	1

Benoît St-Onge est déclaré élu.

Le président d'élections félicite les personnes élues, en même temps qu'elle remercie les participantes et les participants.

La directrice du Secrétariat des instances félicite les personnes élues et remercie le SPUQ pour l'organisation des élections dans le cadre de son assemblée générale.

10. Divers

Sur proposition de Marie-Cécile Guillot, une motion de remerciement à Michèle Nevert est adoptée à l'unanimité.

Levée de la réunion à 18 h.

La présidente,

Le secrétaire,

Michèle Nevert

Pierre Lebuis

Annexe 1

Rapport du Comité exécutif du SPUQ

Le rapport du Comité exécutif est particulier cette année, d'une part parce qu'il est impossible de ne pas l'établir en fonction de la lutte menée par les étudiants avec toutes les conséquences qu'elle engendre, d'autre part parce que la décision de Claude Corbo de quitter le rectorat à la fin du mois de décembre nous force à ce rappel de nos actions liées à son mandat.

Dans cette perspective, on peut diviser le rapport du Comité exécutif en trois parties. La première est composée des tâches et des dossiers habituels que traite chaque année le Comité exécutif.

1. Les tâches et les dossiers habituels du Comité exécutif

Au premier chef, la défense des droits et des conditions de travail des professeurs et des maîtres de langues sous la responsabilité du 1^{er} vice-président aidé du 2^e vice-président. Trois professeurs se sont partagé cette tâche : Michel Laporte pour la première partie de l'année, André Breton pour la seconde (chacun d'eux étant en retraite progressive), Louis Martin tout au long de l'année, à mi-temps. Pour les griefs et les arbitrages, plus nombreux que ce que l'on pourrait penser, Michel, André et Louis ont reçu comme à l'habitude le soutien efficace d'Alain Brouillard, conseiller de la CSN.

Les liens intersyndicaux avec les autres syndicats de l'UQAM, avec ceux des professeurs du réseau UQ et des autres universités, avec la CSN et, bien sûr, avec les associations étudiantes de l'UQAM relèvent du 3^e vice-président, Jean-Marie Lafortune, en l'occurrence, à mi-temps également.

La gestion du budget du SPUQ est la prérogative du trésorier, Mario Houde, lui aussi à mi-temps.

Quant à Pierre Lebuis, secrétaire général du SPUQ, pour sa part à temps plein, il élabore, coordonne et est responsable d'une grande partie des messages destinés aux uns et aux autres, des communiqués, des projets de résolution, ainsi que de la préparation des réunions des instances syndicales et du fonctionnement du secrétariat.

D'autres tâches reviennent systématiquement d'une année à l'autre : la concertation avec les commissaires des instances (CA, CE, SCR) assumée par la présidence du syndicat et Jean-Marie Lafortune; le *SPUQ-INFO* qui commande l'investissement de plusieurs d'entre nous (il faut écrire, solliciter les articles, les monter, les relire); le party de Noël que Marie-Cécile Guillot a consenti à organiser une fois de plus malgré son départ de

l'exécutif (merci encore Marie!); le maintien du Salon des profs auquel je tiens particulièrement, et son fonctionnement.

La préparation à la retraite, on le sait depuis longtemps, est dans les mains expertes d'André Breton. Il n'est pas inutile de dire, cependant, que son expérience et son intelligence en la matière n'en font pour autant un dossier si simple à mener...

Si l'on fait le décompte de ceux qui mettent l'épaule à la roue : c'est donc trois personnes à temps plein, trois autres à mi-temps, deux employés (Michel Leclerc et Roxane Beauchemin, dont il faut saluer la gentillesse et l'efficacité)... et quelques autres qui gravitent autour de l'exécutif, avec ou sans dégrèvement, pour des dossiers complexes à tous égards, les assurances collectives et les régimes de retraite (Marc Chabot, Claude Pichet, Rachel Chagnon et Marie-Cécile Guillot).

J'aurais bien de la difficulté à dire, ici, si le nombre des officiers est suffisant pour remplir ces tâches habituelles, car depuis que je suis à la présidence du syndicat, pas une seule année ne s'est déroulée de façon – disons – conventionnelle.

Je le dis d'emblée, parce que si, personnellement, je dois beaucoup à l'implication active de chacun, c'est collectivement que l'on doit mesurer le dévouement consenti par ces collègues. L'on dit souvent avec détachement que nul n'est irremplaçable; mais dans certains cas, on peut en douter fortement...

Je voudrais donc tous les remercier, plus particulièrement, André Breton et Pierre Lebuis, et, avec eux, Michel Laporte, qui a décidé d'interrompre son temps de retraite progressive au moment où nous passions la tête sous l'eau. Mais à défaut de savoir le faire à la mesure de ce qu'il faudrait, je leur réitère mon affection indéfectible. À vous de prendre soin d'eux; c'est le souhait que je formule...

Il reste que cette année deux dossiers politiques, majeurs, ont mobilisé l'essentiel de notre énergie : la grève étudiante et la lutte méthodique et sans répit qu'il a fallu mener, pas à pas, contre les attaques répétées de la direction à notre fonctionnement démocratique et à notre conception de l'université.

Chaque fois, cependant, nous avons bénéficié de l'appui sans faille et de la vivacité inspirante d'un Conseil exécutif et d'un Conseil syndical qui, plus que jamais, nous a-t-il semblé, ont investi, partagé et accompagné les analyses et le travail du Comité exécutif...

2. La grève étudiante

En ce qui concerne la grève étudiante, vous trouverez dans le dossier de la réunion la liste de nos actions d'appui au mouvement étudiant : appels systématiques à une participation aux manifestations organisées; de nombreuses résolutions dirigées vers la direction de l'UQAM, le gouvernement, les membres de l'Assemblée nationale; des déclarations et des encarts publiés dans les journaux (*Le Devoir, La Presse, Métro*) seuls ou avec d'autres (l'Intersyndicale de l'UQAM; Profs contre la hausse; syndicats de professeures, professeurs d'université; syndicat de l'UDM); des conférences de presse auxquelles nous avons participé, voire que nous avons organisées. Tantôt, ou en même temps, contre la hausse des frais de scolarité; en faveur de la gratuité scolaire; contre la judiciarisation; contre la Loi 78; contre la présence des corps policiers sur les campus; contre la brutalité policière. Nous avons appuyé financièrement les organisations nationales étudiantes, soutenu l'appui financier personnel des collègues aux associations étudiantes de l'UQAM et participé à la requête en nullité de la Loi 78... Nous avons même envisagé, si nécessaire, d'acheter des casseroles et des cuillères en bois pour ceux et celles d'entre nous qui auraient d'ores et déjà épuisé leur stock personnel!

À toutes ces actions, il faut ajouter le travail difficile et constant des membres professoraux dans les instances de l'UQAM qui n'ont pas hésité à joindre à leurs débats les étudiantes, étudiants et les personnes chargées de cours pour résister au rouleau compresseur d'une direction coriace et dépassée par les événements.

3. Les actions du SPUQ en réaction à celles de la direction

Précisément, le rouleau compresseur auquel nous avons tenté de nous opposer durant l'année a pris plusieurs formes :

- le mépris des décisions syndicales;
- des essais répétés pour contourner la démocratie uqamienne marqués par des tentatives d'évitement des consultations, et des procédures inacceptables;
- une vision de l'université de gestionnaire plutôt que d'académique;
- une coupure d'avec la communauté avec le recours au juridique et aux tribunaux, un soutien énoncé à la hausse des frais de scolarité et un refus de condamner la Loi 78.

Les exemples étant nombreux, nous nous contenterons d'en citer quelques-uns sans trop nous y attarder.

Le mépris des décisions syndicales

Que les demandes aient émané du Comité exécutif ou des instances syndicales élargies, elles ont quasiment toutes reçu, dans un premier temps, une réponse négative ou un silence poli :

Il en est ainsi des demandes répétées des officiers syndicaux pour obtenir des données complètes sur le nombre des étudiantes, étudiants aux études supérieures aux fins du calcul de la moyenne-cible (il faut savoir que certains collègues ont 40 étudiantes, étudiants dans leurs cours de maîtrise, et pour une seule tâche). Si l'on résume, il y a à l'UQAM deux vice-rectrice et vice-recteur alloués à l'académique, sept doyennes, doyens et sept vice-doyennes, vice-doyens aux études, sans compter les cadres, mais pendant deux ans personne ne possédait les chiffres des études supérieures! Ce qui est certain, c'est que nous, nous ne les avons pas...

À la demande de l'AG d'apporter des modifications à certains articles de la convention collective (composition de la Commission des études, définition des tâches et conditions de travail des titulaires de postes académiques), la direction a opposé un refus de discuter et de négocier autre chose qu'une augmentation de la prime de certains avec l'abolition de leur tâche d'enseignement.

À la demande du Comité exécutif d'obtenir le libellé de certaines résolutions votées par la Commission des études avant la tenue du Conseil d'administration, on nous a opposé la difficulté à les rédiger à temps. (Il y a pourtant trois secrétaires à la Commission des études depuis le retour de Claude Corbo au rectorat!).

Des essais répétés pour contourner la démocratie uqamienne marqués par des tentatives d'évitement des consultations et des procédures inacceptables

L'absence de consultations...

Ce refus de réponse aux représentants syndicaux s'inscrit dans les attaques portées à la démocratie uqamienne. Elles se traduisent le plus souvent par un évitement de véritables consultations contre lequel nous n'avons eu de cesse de nous battre, parfois en vain, parfois en obtenant gain de cause.

Au cours de l'année, les demandes de prolongation des périodes de consultation effectuées par les commissaires de la Commission des études ont reçu en séance un refus quasi systématique. Du coup, le Comité exécutif multiplie les rencontres avec les directions de départements, les directions de programme(s) et les instances syndicales pour informer, sensibiliser tout un chacun à la nécessité d'avoir la position des profs, de la base, et dans ce but intervenir auprès de la direction pour obtenir que les

consultations aient lieu. Les réactions se multipliant, ce qui avait été annoncé comme radicalement impossible le devient comme par miracle. (Il en est ainsi pour la *Politique d'attribution des postes* et la *Politique d'évaluation des enseignements*, pour ne donner que deux exemples).

... *et des procédures inacceptables*

Mais les tentatives de passer outre le fonctionnement démocratique prennent une autre forme, celle d'une distribution – en séance – des propositions qui portent comme par hasard sur des dossiers politiques. (C'est ce qui se produit pour l'Institut des sciences de l'environnement qui se retrouve sous tutelle sans que personne n'ait eu la possibilité de se saisir auparavant des documents du dossier. C'est le cas également pour le projet de reprise des cours de l'hiver 2012). Comment, dans cette perspective, tenir des concertations éclairées?...

Dans la foulée, le vice-recteur à la vie académique n'hésite pas à organiser des rencontres hors instances, parfois individuelles, parfois avec des groupes différents de commissaires (les enseignantes, enseignants – professeures, professeurs et personnes chargées de cours – un jour, les étudiantes, étudiants, un autre). Dans tous les cas, ces rendez-vous préparatoires ont lieu à la veille d'une réunion de la Commission des études et portent sur le point délicat mis à l'ordre du jour.

Les maîtres de langues ne sont pas davantage épargnés. Si elles, ils veulent retrouver les deux postes réguliers qui avaient été transformés en substitut à la suite d'un décès et d'un départ, il leur est demandé de signer une lettre comme quoi elles, ils s'engagent à ne pas créer de cours ou de programmes sans que toutes les facultés de l'UQAM aient donné leur accord. Ce qu'elles et ils refuseront, à juste titre.

De fait, toutes les batailles (comment les nommer autrement?!) ne seront pas perdues, mais elles auront demandé une vigilance et une énergie peu commune chez tous les acteurs du corps professoral concernés...

Une vision gestionnaire de l'université plutôt qu'académique

Dans les faits, c'est la vision même de l'université qui oppose le recteur à la communauté uqamienne. Une vision de gestionnaire plutôt que d'académique.

Ainsi, à la suite du départ de TÉLUQ, et par conséquent de son directeur, membre votant au Comité exécutif de l'UQAM, il faut nommer quelqu'un pour occuper la chaise demeurée vide. Ce n'est pas un des vice-recteurs de l'académique que le recteur propose, mais la vice-rectrice aux finances.

Si cette divergence fondamentale avait éclaté au grand jour au début de son mandat lors des « Modifications à l'organisation de l'UQAM » (le Conseil syndical avait dénoncé à l'époque le fait que « dans le nouvel organigramme de la direction, la vie académique n'occupait pas une place prépondérante »), elle prend toute son inacceptable mesure avec le gel des postes obtenus de haute lutte lors de la grève de 2009.

Là encore, le Comité exécutif va précipiter des rencontres avec les directeurs de départements, élaborer en leur nom une première lettre, puis une seconde, que les membres professoraux de la Commission des études, et ceux du Conseil d'administration, ensuite, reprendront à leur compte.

L'on sait combien ces démarches entreprises, auxquelles vont s'ajouter les réactions de plusieurs assemblées départementales, ont eu raison, tout au moins en partie, de la décision irréfléchie et inutile prise par le recteur.

Une coupure d'avec la communauté avec le recours au juridique et aux tribunaux, un soutien énoncé à la hausse des frais de scolarité et le refus de condamner la Loi 78

Il reste que ce serait faire injure aux étudiantes et aux étudiants, plus particulièrement à ceux de notre université, à temps partiel pour la plupart d'entre eux et pour lesquels précisément cet établissement a été fondé il y a 40 ans, que de ne pas relever – pour la dénoncer – la position de la direction favorable à la hausse des frais de scolarité.

Elle a pris toutes les formes possibles :

Dans le cadre de la grève des étudiantes et des étudiants, le recours aux injonctions (prêtes bien avant le déclenchement de la grève) est la réaction première, immédiate, de Claude Corbo manifestement pour inciter à la division, avec pour conséquence de placer les étudiantes, étudiants, les professeures, professeurs, les maîtres de langues et les personnes chargées de cours dans des situations qui menacent l'intégrité physique et psychologique.

Au niveau de la procédure, avec le « dépôt » pour fin de non-recevoir au Conseil d'administration de la résolution opposée à la hausse votée à la majorité par la Commission des études; dans le discours tenu devant les commissaires des instances et notifié dans les procès-verbaux; dans les choix de gestion de l'université; dans l'unanimité des votes de la CRÉPUQ soutenant la décision du gouvernement, la revendiquant même comme moyen de développement des universités.

Le recteur n'est pas seulement favorable à la hausse des frais de scolarité, il est aussi farouchement opposé à la grève des étudiants que la direction

persiste encore à nommer « boycott ». L'on apprendra assez rapidement que l'UQAM a lancé, bien avant la grève là aussi, un appel d'offres auprès d'agences de sécurité pour augmenter substantiellement le nombre des gardiens. La surprise, à cet égard, provient du fait que pour cette démarche, l'administration de l'Université va passer par le Service des approvisionnements. De cette manière, le Conseil d'administration n'en est pas informé, en tout cas pas officiellement, ou plutôt pas tous ses membres. C'est sans compter toutefois sur le fait que les étudiants sont brillants et particulièrement malins – personne n'en doute d'ailleurs aujourd'hui – et eux, le découvriront. Comme on peut s'en douter, ce nouveau contournement des instances, plus encore que l'information d'un nombre à venir plus important de gardiens, va agir comme un très bon stimulant...

Toutes les mesures sont prises pour tenter de casser le mouvement de grève, y compris dénier la mission de l'Université et les principes de liberté qui la soutiennent, en refusant de donner accès à ses locaux pour la tenue des journées de formation de la CLASSE; inscrire à la Commission des études le vote nominal des trois membres de la direction contre la condamnation de la Loi 78 ; faire intervenir les corps policiers sur le campus.

Chaque fois, le Comité exécutif et le Conseil syndical ont dénoncé, blâmé, condamné, et fait circuler le plus largement possible leurs résolutions et leurs déclarations.

Tout un mandat à se couper de la communauté...

Ce tort-là est si grand qu'on en oublierait la gestion déficiente de la migration des systèmes informatiques, la politique des Services financiers concernant nos fonds de recherche qui partent du soupçon systématique à notre endroit, le programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs financés à même le budget de fonctionnement, etc. Et de surcroît la création d'un vice-rectorat supplémentaire, « aux affaires publiques et aux relations gouvernementales et internationales » dont la fonction et la pertinence demeurent un vrai mystère. Qui peut dire quel est son apport à l'UQAM? Qui même connaît le nom de cette vice-rectrice? Pas une seule intervention de sa part au CA rapportée et pas davantage à l'externe...

Quoi qu'il en soit, certains pourraient penser ou préféreraient croire que l'attitude de la direction provient d'une situation particulière, qu'elle est liée à la grève étudiante et à la crainte d'un problème de gestion important. Il

suffit cependant de remonter un peu dans le temps pour se convaincre qu'il n'en est rien. Je rappellerai d'abord deux faits emblématiques qui se situent avant la grève des professeures, professeurs et des maîtres de langues de l'hiver 2009.

Ainsi et en novembre 2008, la direction décide unilatéralement d'une application générale de l'évaluation en ligne des enseignements, sans consultation aucune du corps professoral. On connaît les résultats de cette décision, toujours catastrophiques, quatre ans plus tard... Un mois plus tard, en décembre 2008, le Conseil d'administration (moins les voix des profs) se soumet à une entente imposée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport comme condition au versement des sommes pourtant déjà annoncées par le gouvernement pour sortir l'UQAM de son pétrin financier.

Le refus de consultation de la communauté et l'attitude de soumission à l'endroit du gouvernement vont fonder l'attitude du recteur et, avec elle, le fonctionnement de la direction tout au long de son mandat...

Par ailleurs, et de la grève que nous avons menée à l'hiver 2009, appuyée par celle des étudiants, on se souviendra également qu'il a fallu demander à Claude Corbo de « retirer sa plainte concernant une annonce publiée dans le journal *Métro* auprès du procureur de la poursuite afin que tombent les accusations criminelles contre un étudiant ».

Ce que l'on ne savait pas encore, à l'époque, c'est que lorsque le recteur n'est pas content, il va devant les tribunaux, mais ce que l'on pouvait mesurer déjà, c'est la coupure profonde, définitive, avec la communauté.

Pour toutes les raisons évoquées, le Conseil syndical a voté la semaine dernière deux résolutions pour dénoncer, déplorer et blâmer le comportement du recteur et du vice-recteur. Vous les trouverez dans vos dossiers de la réunion. Il nous est apparu inutile cependant de les soumettre au vote de l'Assemblée générale, le recteur ayant décidé de quitter de lui-même la direction de l'UQAM.

En revanche, le bilan effectué, qui s'est construit au fur et à mesure des mois qui viennent de s'écouler, nous a décidés à prendre le contre-pied de ces constats négatifs et à élaborer pour l'avenir un projet, *Projet-UQAM*, sur lequel je reviendrai tantôt.

Auparavant, cependant, permettez-moi, puisque je quitte la présidence de saluer une fois encore tous ceux et celles qui m'ont accompagnée durant ces cinq années et toléré mes débordements, mes impatiences, et toutes mes inquiétudes. Je crois avoir déjà cité le personnel du syndicat, les membres du Comité exécutif, le Conseil exécutif et le Conseil syndical, les

commissaires sur les instances. Je tiens, à présent, à vous dire à vous combien j'ai mesuré l'honneur qu'il y a à vous représenter. Et je vous remercie de me l'avoir accordé.

Je souhaite à mon successeur autant de bonheur...

Annexe 2

« **Projet-UQAM** » (vision de l'Université et course au rectorat)

Si l'expression « *Projet-UQAM* » a vu le jour durant l'année sous la forme d'un mot composé, le projet en tant que tel, encore en cours d'élaboration, découle de plusieurs réunions des instances syndicales, de nombreuses rencontres tenues avec les responsables des diverses directions académiques, des concertations avec les commissaires des instances, des « SPUQ 101 » qui ont réuni les nouvelles et nouveaux professeurs et maîtres de langues, et tous ceux et celles que les sujets traités intéressaient.

Autant dire, en somme, qu'il synthétise les réflexions et des débats tenus et amorcés par le corps professoral depuis la fin de la grève de l'hiver 2009.

C'est à coups de résolutions que « *Projet-UQAM* » a commencé à s'élaborer. Le renouvellement du corps professoral uqamien d'un côté, et, de l'autre côté, la tentative de Loi sur la Gouvernance universitaire, le débat lancé par la grève étudiante sur la hausse des frais de scolarité et la gratuité scolaire, et les attaques répétées au fonctionnement démocratique exercées par la direction actuelle, rendant plus aiguë encore la nécessité de sa réalisation et de son application.

Deux autres motivations fondent, cependant, « *Projet-UQAM* » et pas des moindres : la préparation de la prochaine convention collective, et la course au rectorat qui aura lieu cet automne.

Jusqu'à présent, et que celle-ci mette en scène une ou plusieurs candidatures, le corps professoral (comme l'ensemble de la communauté) est confronté à des discours dont les engagements qu'ils comportent ne font guère l'objet de débats. C'est à prendre ou à laisser! Il nous est donc apparu qu'il était temps d'inverser la vapeur et de soumettre les candidats et candidates au rectorat à notre compréhension de l'université et à nos exigences de fonctionnement; en d'autres termes, de les conduire à se situer, d'abord, par rapport à nos choix. La divergence de vision entre la communauté universitaire et le gouvernement est telle, depuis plusieurs années, que la position des candidats au rectorat de l'UQAM à ce propos – y compris vis-à-vis de la CREPUQ – doit faire l'objet d'une présentation de leur part et d'une réflexion de la nôtre avant de procéder à l'élection de celui ou celle qui sera la prochaine ou le prochain recteur.

Mission de l'UQAM

Fondée il y a 40 ans dans le but de rétablir l'équilibre linguistique à Montréal et permettre l'accès aux études supérieures aux femmes et à une population largement issue des classes populaires, l'UQAM se définit

comme un service public, francophone, laïque, populaire et démocratique. L'accessibilité aux études universitaires et l'enseignement en français – à l'exception des cours de langues – font donc partie de la mission fondamentale de notre université.

Dans la lignée de ces valeurs fondatrices, nous rejetons la perspective idéologique qui cherche à rabattre notre établissement sur le modèle des entreprises privées, qui transformerait par conséquent le rapport pédagogique et voudrait conduire le corps professoral à ne plus rendre de services en tant que tel à la société mais à les lui « vendre ». Il ne s'agirait plus alors pour notre université de former des citoyennes et des citoyens, mais de les rendre aptes, simplement, à intégrer le marché du travail.

L'augmentation des frais de scolarité s'inscrit dans cette tendance à la marchandisation de l'éducation, et pour cette raison, aussi, nous réclamons le gel des frais de scolarité et l'instauration (progressive) de la gratuité scolaire.

Depuis sa fondation, l'UQAM souffre d'un sous-financement particulier du fait même qu'elle s'adresse à une population étudiante en grande partie à temps partiel. C'est pourquoi, nous exigeons que les plans de développement de l'institution quels qu'ils soient s'effectuent à partir d'une situation de refinancement plutôt que de redressement. La solution aux crises financières de l'UQAM (passées, présentes et à venir) n'est pas dans les réductions des conditions de travail, d'enseignement et d'études, mais dans un financement adéquat fondé sur la spécificité de sa mission. La planification du développement de l'institution doit reposer avant tout sur les principes intellectuels de liberté académique, de qualité de l'enseignement, d'accessibilité à l'éducation et de gouvernance paritaire plutôt que sur des principes d'efficacité comptable. La direction à venir de l'UQAM devra en prendre acte.

Fonctionnement de l'UQAM

Démocratique de par sa mission d'accessibilité, l'UQAM l'est également par les principes de gouvernance qui inspirent son organisation et son fonctionnement. Ceux-ci relèvent d'une volonté d'assurer une gestion participative aussi bien que de représentation, de la base de l'institution jusqu'à son sommet, et ce, dans un esprit général de collégialité.

Aussi rappelons-nous l'exigence de préserver le principe de cogestion propre à la structure de gouvernance de l'UQAM, et particulièrement l'autonomie et le pouvoir décisionnel des assemblées départementales et des comités de programme dans la gestion de la carrière professorale et de la vie académique. Nous rejetons donc les tentatives de transformation et

d'alignement sur les universités traditionnelles et réaffirmons, à cet égard, que la fonction de doyenne, doyen est de nature strictement académique. Dans le respect de la gestion participative et du fonctionnement démocratique caractéristique de l'UQAM, nous exigeons le retour à la pratique systématique d'une consultation la plus large possible (une consultation sans débat et résolution d'assemblée n'est pas une consultation), l'ajustement systématique des politiques et des règlements de l'UQAM à notre convention collective, le resserrement de la composition de la CE autour de ses membres votants et la régulation dans les textes de notre convention collective de tous les aspects qui concernent la tâche et les conditions de travail des titulaires de fonctions académiques (directeurs et directrices de département, de programmes, de centres de recherche et de création, doyennes, doyens, vice-doyennes et vice-doyens).

Tous ces aspects de principe et leurs modalités ont été largement discutés et débattus dans la période d'après-grève, et ont tous fait l'objet d'une adoption unanime lors de notre précédente Assemblée générale statutaire, il y a un an.

Non seulement « *Projet-UQAM* » s'en inspire, mais il fonde sur ces bases essentielles les éléments de la vitalité de l'UQAM, dans la poursuite d'un projet académique renouvelé, porté par un corps professoral en voie de rajeunissement et une population étudiante qui entend rejeter l'étiquette de « clientèle ».

Quel recteur, quelle rectrice pour l'UQAM?

Au moment où va s'amorcer la course au rectorat, nous pensons donc opportun d'énoncer ce que nous voulons comme type de direction pour l'UQAM. Dans la lignée des positions prises par les assemblées générales, nous exigeons de fait une rectrice ou un recteur qui partage les valeurs fondatrices de l'UQAM; une rectrice ou un recteur qui place haut devant l'académique; une rectrice ou un recteur qui épouse le fonctionnement démocratique et collégial de notre Université. En somme, un recteur ou une rectrice qui fera sien le « *Projet-UQAM* », le défendra, participera même à son élaboration. Un recteur avant tout debout, qui saura affronter le gouvernement, quel qu'il soit...

Pour la suite du monde...

Nous l'avons dit en commençant, « *Projet-UQAM* » est encore en cours d'élaboration, et sans doute d'ailleurs devra-t-il l'être toujours; toujours repris, rediscuté, à la lumière du renouvellement du corps professoral et de l'avancement de la société.

Nous l'avons inscrit dans l'optique de la course au rectorat qui s'annonce, nous l'inscrivons à coup sûr dans la préparation, tout au long de l'année prochaine, du projet de renouvellement de la convention collective, nous nous y attacherons résolument tout au long de la négociation qui s'ensuivra à compter de l'été 2013, sous un nouveau rectorat qui plus est.

D'ores et déjà, cependant, plusieurs questions restent à débattre parmi lesquelles la conciliation « Travail-famille-Vie personnelle ». Il y a beaucoup de professeures et de maîtres de langue femmes à l'UQAM et il n'est pas si évident qu'elles occupent une place équivalente à celle des hommes. Il y a aussi de nombreux jeunes parents qui se débattent difficilement – trop difficilement – entre les exigences de la carrière professionnelle et la réalité des responsabilités familiales. À cet égard, nous savons gré à Martine Delvaux et à Elsa Galerand de bien vouloir prendre en charge ce dossier avec le comité exécutif.

Une autre question reste également en suspens depuis plusieurs années, celle délicate de la représentativité des commissaires sur les instances, perpétuellement pris entre l'arbre et l'écorce, coincés entre deux loyautés. Il faudra bien là encore que le corps professoral s'interroge sur ce qu'il est en droit d'attendre de ces collègues qui s'investissent dans les instances, et sur ce que ces derniers ont le devoir de refuser ou de prétendre. C'est une question que le comité exécutif du SPUQ ne peut résoudre à lui tout seul, que même il ne doit pas trancher, mais en revanche provoquer.

Il revient donc aux officiers du syndicat de susciter les débats au sein de notre Université. Et parallèlement aux instances syndicales, c'est la fonction des SPUQ 101. Depuis leur création, nous n'avons eu de cesse de réunir les professeurs et les maîtres de langues pour la transmission de la mémoire, pour alimenter nos réflexions et partager nos analyses, pour renforcer le tissu social uquamien.

Le syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM — le SPUQ — n'est pas un syndicat comme les autres. Il ne peut et ne doit pas fonctionner en vase clos. Il doit porter, engendrer, diffuser et défendre la vision qu'a de l'université le corps professoral. Il est le garant des valeurs et de la mission de l'UQAM, le lieu de résistance. Et pour qu'il le soit et le demeure, il doit être investi, dépassé, débordé par toutes les énergies créatrices et révolutionnaires qui composent le corps professoral. Ses portes sont grandes ouvertes; que nul n'hésite à les franchir...

Et puisqu'il est de mise de commencer ou d'achever les professions de foi par une citation, on comprendra qu'aujourd'hui ce soit nos étudiants que l'on évoque ici :

« On avance, on avance; on recule pas! »

Liste des documents remis (Assemblée générale du SPUQ du jeudi 14 juin 2012)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2010-2011, tenue le 3 mai 2011
3. Procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 6 octobre 2011
4. Procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2011-2012, tenue le 22 mai 2012
5. SPUQ, Actions du SPUQ en lien avec la grève étudiante
6. SPUQ, projet de résolution : Rapport du Comité exécutif 2011-2012
7. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012
8. Deloitte, États financiers du SPUQ (31 mars 2012)
9. SPUQ, projet de résolution : Rapport des vérificateurs
10. SPUQ, Dons et appuis 2011-2012
11. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013
12. SPUQ, projet de résolution : Prévisions budgétaires 2012-2013
13. SPUQ, projet de résolution : Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2012-2013
14. SPUQ, extrait du procès-verbal du Conseil syndical du 7 juin 2012 : Non-renouvellement du mandat du recteur
15. SPUQ, extrait du procès-verbal du Conseil syndical du 7 juin 2012 : Gestion arbitraire de dossiers par le vice-recteur à la Vie académique
16. SPUQ, projet de résolution : « *Projet-UQAM* » : Cadre d'évolution et fondements
17. SPUQ, projet de résolution : Course au rectorat et candidatures issues du corps professoral de l'UQAM
18. UQAM, extrait du procès-verbal de la 482^e réunion de la Commission des études : UQAM, extrait du procès-verbal de la 482^e réunion de la Commission des études tenue le 5 juin 2012 : Condamnation de la Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent et soutien à la requête en nullité
19. SPUQ, projet de résolution : Déclaration du SPUQ sur la grève étudiante
20. UQAM, extrait du procès-verbal de la 482^e réunion de la Commission des études tenue le 5 juin 2012 : Calendriers de validation des trimestres d'hiver 2012 et d'automne 2012
21. UQAM, extrait du procès-verbal de la 482^e réunion de la Commission des études tenue le 5 juin 2012 : Détermination des calendriers de validation des activités inachevées du trimestre d'hiver 2012 et des activités à venir du trimestre d'automne 2012
22. UQAM, extrait du procès-verbal de la 476^e réunion du Conseil d'administration tenue le 12 juin 2012 : Détermination des calendriers de parachèvement de la session d'hiver 2012 et du trimestre d'automne 2012
23. UQAM, *Info-direction* du 13 juin 2012 : Décisions concernant la session d'hiver 2012 et le trimestre d'automne 2012
24. SPUQ, projet de résolution : Convocation d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale
25. SPUQ, projet de résolution : Réclamations financières au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
26. SPUQ, projet de résolution : Modalités de reprise des cours et conditions de travail
27. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif
28. SPUQ, Liste officielle des candidatures reçues pour les élections dans les instances de l'UQAM